

cèrent les paroles suivantes : « *Si Loduwiigs sagrament que « son fradre Karlo jurat, conservat, et Karlus, meos sendra, « de suo part non lo slanit, si io returnar non l'int pois, ne « io, ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla ajuda contra « Lodwig nun li fuer*<sup>1</sup>.... — Si Lodewig garde le serment « qu'il a prêté à son frère Karle, et si Karle, mon seigneur, « de son côté, ne le tient pas, si je ne puis l'y ramener, ni « moi ni aucun autre, je ne lui donnerai nulle aide contre « Lodewig. » Les Teutons répétèrent la même formule, en changeant seulement l'ordre des noms : « *Oba Karl then « eid, then er sinemo bruoder Ludhuwige geswor, geleistit, « ind Ludhuwig min herro then er imo geswor forbrichit*<sup>2</sup>... »

Après la conclusion de ce traité d'alliance, il y eut des réjouissances et des fêtes militaires. On se plut surtout à mettre aux prises, dans un combat simulé, des guerriers qui appartenaient aux différentes nations que Charlemagne avait le plus souvent fait combattre les unes contre les autres, comme les Franks orientaux et les Bretons, les habitants des bords du Weser et ceux du pied des Pyrénées. En dépit des ressentiments nationaux, produits d'un côté par les invasions et de l'autre par les révoltes, la volonté

<sup>1</sup> M. Raynouard, dans sa Grammaire romane, a fort bien expliqué pourquoi le nominatif, à l'exclusion de tous les autres cas du singulier, se terminait par un *e* dans les anciennes langues provençale et française. C'est pour cette raison qu'on trouve ici *Lodewigs* et *Karlus* ou *Karles* au nominatif, *Lodewig* et *Karle* au datif. Quant au mot *sendra*, le seul moyen de se rendre compte d'une pareille altération, est de supposer que l'auteur frank, manquant de lettres dans son alphabet national pour rendre le son que les Français ont représenté par *gn*, et les Provençaux par *nh*, s'est servi par approximation de l'*n* suivi d'un *d*, et au lieu de *segnier*, a écrit *sendra*, mot que tout lecteur frank devait prononcer *sendere*. (Voyez Mémoires de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, t. XXVI, p. 638.)

<sup>2</sup> Nithardi Hist., lib. III, apud script. rer. gallic. et francic., t. VII, p. 27.

de maintenir ce bon accord, qui devait leur procurer l'indépendance, était si forte dans l'esprit des peuples qu'on n'apercevait plus la moindre trace de leur ancienne hostilité. Ils paraissaient bien mieux unis par leur intérêt mutuel qu'ils ne l'avaient été durant leur soumission au même pouvoir. « C'était un spectacle digne d'être vu, dit un contemporain, à cause de sa magnificence, et du bon ordre « qui y régnait. Car, dans une si grande foule et parmi « tant de gens de diverse origine, il n'y eut personne de « blessé ou d'insulté, comme il arrive si souvent dans des « réunions de gens de guerre peu nombreux et qui se con- « naissent<sup>1</sup>. »

Pendant ce temps, l'empereur Lothar était à Aix-la-Chapelle où il tenait sa cour en grande pompe, à la manière de Karle-le-Grand, pour essayer si l'appareil et l'ancien prestige de cette puissance ne lui gagneraient pas des partisans en Gaule et en Germanie. Il avait posté des corps de troupes pour arrêter les confédérés au passage de la Moselle; mais à l'approche de l'armée ennemie, tous ses soldats prirent la fuite; et lui-même, apprenant que ses deux frères marchaient sur la capitale de l'empire, il l'abandonna en grande hâte, après avoir enlevé le trésor et les ornements impériaux<sup>2</sup>. Suivi de peu de monde, il se rendit à Troyes, et de là à Lyon, pour se mettre en sûreté derrière le Rhône, et faire de nouvelles recrues d'Italiens et de Provençaux. Il ne tarda pas à sentir qu'aucune nation n'était disposée à se dévouer pour la cause de la prééminence impériale; et, ré-

<sup>1</sup> Primum pari numero Saxonorum, Wasconorum, Austrasiorum, Britannorum... alter in alterum veloci cursu ruebat... Non enim quispiam in tanta multitudine ac diversitate generis... alicui aut læsionis aut vituperii quippiam inferre audebat. (Nithardi Hist., lib. III, apud script. rer. gallic. et francic., t. VII, p. 27.)

<sup>2</sup> Annales Bertiniani, apud script. rer. gallic. et francic. t. VII, p. 61.

par système, tenaient au gouvernement établi. Quelques esprits assez éclairés pour l'époque, mais incapables de concevoir la nécessité des réactions politiques, et qui croyaient que les nations ne pouvaient survivre à la monarchie, furent saisis d'une profonde tristesse, et désespérèrent de tout, parce qu'il y avait trois royaumes au lieu d'un. Un diacre de l'église métropolitaine de Lyon écrivit alors, sur le démembrement de l'empire, une complainte en vers latins, dont quelques passages offrent l'expression naïve des sentiments de ceux qui avaient rêvé l'éternité du système de Karle et de la soumission des peuples méridionaux au gouvernement tudesque :

« Un bel empire florissait sous un brillant diadème ; il  
 « n'y avait qu'un prince et qu'un peuple ; toutes les villes  
 « avaient des juges et des lois. Le zèle des prêtres était en-  
 « trete nu par des conciles fréquents ; les jeunes gens reli-  
 « saient sans cesse les livres saints, et l'esprit des enfants  
 « se formait à l'étude des lettres. L'amour d'un côté, de  
 « l'autre la crainte, maintenaient partout le bon accord :  
 « aussi la nation franke brillait-elle aux yeux du monde  
 « entier. Les royaumes étrangers, les Grecs, les Barbares  
 « et le sénat du Latium lui adressaient des ambassades. La  
 « race de Romulus, Rome elle-même, la mère des royau-  
 « mes, s'était soumise à cette nation : c'était là que son  
 « chef, soutenu de l'appui du Christ, avait reçu le diadème  
 « par le don apostolique. Heureux s'il eût connu son bon-  
 « heur, l'empire qui avait Rome pour citadelle et le porte-  
 « clef du Ciel pour fondateur <sup>1</sup> ! Déchue maintenant, cette  
 « grande puissance a perdu à la fois son éclat et le nom

<sup>1</sup> O fortunatum, nosset sua si bona, regnum,  
 Cujus Roma arx est, et cœli claviger auctor !

(Flori diac. Lugdun., Querela de divisione imper., apud  
 script. rer. gallic. et francic., t. VII, p. 302.)

« d'empire ; le royaume naguère si bien uni est divisé en  
 « trois lots ; il n'y a plus personne qu'on puisse regarder  
 « comme empereur ; au lieu de roi on voit un roitelet, et  
 « au lieu de royaume, un morceau de royaume. Le bien  
 « général est annulé ; chacun s'occupe de ses intérêts : on  
 « songe à tout ; Dieu seul est oublié. Les pasteurs du Sei-  
 « gneurs, habitués à se réunir, ne peuvent plus tenir leurs  
 « synodes au milieu d'une telle division. Il n'y a plus d'as-  
 « semblée du peuple, plus de loi ; c'est en vain qu'une am-  
 « bassade arriverait là où il n'y a point de cour. Que vont  
 « devenir les peuples voisins du Danube, du Rhin, du  
 « Rhône, de la Loire et du Pô ? Tous, anciennement unis  
 « par les liens de la concorde, maintenant que l'alliance est  
 « rompue, seront tourmentés par de tristes dissensions. De  
 « quelle fin la colère de Dieu fera-t-elle suivre tous ces  
 « maux ? A peine est-il quelqu'un qui y songe avec effroi,  
 « qui médite sur ce qui se passe, et s'en afflige : on se ré-  
 « jouit au milieu du déchirement de l'empire, et l'on ap-  
 « pelle paix un ordre de choses qui n'offre aucun des biens  
 « de la paix <sup>1</sup>. »

L'impulsion une fois donnée pour la séparation des diffé-  
 rents intérêts nationaux, le mouvement des masses ne s'ar-  
 rêta pas ; et quand il n'y eut plus d'empire, commença le  
 démembrement des royaumes où se trouvaient associées  
 ensemble des populations diverses d'origine et de langage.  
 La nouvelle France était dans ce cas : elle comprenait trois  
 grandes divisions, la France proprement dite, la Bretagne  
 et l'Aquitaine, qui avaient pu se réunir ensemble pour se-  
 couer le joug de l'empire, mais qui n'en demeuraient pas

Gaudetur fessi sæva inter vulnere regni,  
 Et pacem vocitant, nulla est ubi gratia pacis.

(Flori diac. Lugdun., Querela de divisione imper., apud  
 script. rer. gallic. et francic., t. VII, p. 303 et seq.)

moins séparées par d'anciennes distinctions nationales. Les Bretons, ennemis naturels des Gallo-Franks, et ne voulant pas plus être gouvernés par eux que par les Franko-Teutons, reprirent aussitôt leurs hostilités. Ils envahirent tout le pays voisin du leur jusqu'à la Loire et à la Vilaine, battirent en plusieurs rencontres les armées de Charles-le-Chauve, et ne firent de paix avec lui que lorsqu'il leur eut garanti leurs conquêtes et reconnu leur chef comme roi, en leur envoyant de son trésor le sceptre et la couronne<sup>1</sup>. Après les Bretons, ce furent les Aquitains, ou gens de la langue romane méridionale, qui s'insurgèrent et travaillèrent à se détacher de la nouvelle France aussi complètement qu'ils l'étaient de l'ancienne. D'un autre côté, les Provençaux, distingués aussi, par leur dialecte, des nations qui habitaient au delà des Alpes, se révoltèrent dans le même but contre le roi Lothar et ses enfants. Les villes de Toulouse et de Vienne, qui étaient le principal foyer de ce nouveau mouvement national, furent plus d'une fois assiégées, prises et reprises tour à tour par les armées des rois et par les partisans de l'insurrection<sup>2</sup>. Enfin, en l'année 888, après quarante-cinq ans de nouvelles guerres, qui, dans leurs scènes variées et confuses, présentèrent plus d'une fois les Gaulois méridionaux ligués avec la puissance des Germains contre celle des Gaulois du nord, arriva le démembrement final auquel tout avait tendu depuis la mort de Karle-le-Grand.

Si le principe le plus actif de cette révolution fut la répugnance mutuelle des races d'hommes associées mais non fondues ensemble par la conquête, son résultat ne pouvait être une division absolue d'après la descendance ou l'i-

<sup>1</sup> Voyez le tome VII du Recueil des Historiens de la France, aux années 854 et suivantes.

<sup>2</sup> Ibid., aux années 860-880.

diome, une sorte de triage à part de toutes les familles humaines que le flot des invasions avait jetées çà et là au milieu de familles étrangères; tout devait se dénouer et se dénoua en effet d'une manière plus large et moins complexe. La race dominante, quant au nombre, dans chaque grande portion de territoire, forma comme un centre de gravitation dont les différentes minorités n'eurent pas le pouvoir de se détacher. Ainsi le système des lois personnelles, loin d'être rétabli dans son ancienne force, reçut au contraire le premier coup par la fondation de nouveaux états où la nationalité résultait, non d'une complète unité d'origine, mais de l'unité territoriale et des convenances géographiques.

L'Italie, séparée de ses anciens annexes, et bornée par la chaîne des Alpes, devint un royaume à part que se disputèrent des prétendants de race germanique, mais naturalisés italiens depuis plusieurs générations<sup>1</sup>. Tout le pays compris entre les Alpes, le Jura et les sources du Rhin, forma, sous le nom de *Burgondie* ou Bourgogne supérieure, un nouveau royaume, dont la capitale était Genève, et dont les chefs se faisaient couronner au couvent de Saint-Maurice en Valais. Un troisième royaume, sous le nom de Bourgogne inférieure ou cisjuranne, eut pour limites le Jura, la Méditerranée et le Rhône. Un roi d'Aquitaine, dont le pouvoir ou les prétentions s'étendaient de la Loire aux Pyrénées, fut inauguré à Poitiers. Entre le Rhin, la Meuse et la Saône, on vit s'élever le petit royaume des *Lotheringhe* ou de Lorraine. Enfin, entre les frontières de ces différents états et celles de la Basse-Bretagne, se trouva resserrée, d'une manière fixe, la puissance

<sup>1</sup> Le duc de Spolète et le duc de Frioul, que les hommes de langue teutonique appelaient *Wido* et *Berengher*, mais qu'on nommait en Italie *Guido* et *Beringhiero*.

dont le territoire conserva depuis lors le nom de France, à l'exclusion de tous ceux auxquels ce nom avait appartenu autrefois<sup>1</sup>.

De ce dernier démembrement de l'empire des Franks date, à proprement parler, l'existence de la nation française; et tous les faits qui s'y rapportent, loin d'être envisagés avec dégoût comme des événements funestes, devraient être recherchés soigneusement et détaillés avec intérêt; car c'est sur eux que reposent véritablement les bases de notre histoire. Nos anciennes institutions, nos mœurs et notre langue sont un produit des deux révolutions politiques par lesquelles ont été séparés l'un de l'autre, d'abord les pays de langue romane et de langue tudesque, ensuite ceux de la langue d'*ouy* et de la langue d'*oc*. Le berceau du peuple français n'est ni la patrie des Franks au delà du Rhin, ni la Gaule dans toute son étendue, mais le pays d'entre Meuse et Loire. La position centrale du royaume compris entre ces limites devait lui fournir à la longue les moyens d'envahir et de s'assimiler en quelque sorte les états formés autour de lui sur l'ancien territoire gaulois. Tous les gouvernements qui se succédèrent en France depuis le x<sup>e</sup> siècle, quelque différents qu'ils aient été par leur constitution et le degré de leur puissance extérieure, tendirent également à ce but. Il ne fut atteint complètement qu'après bien des siècles; et de toutes les réunions territoriales opérées soit par la guerre, soit par la politique et les alliances, sortit enfin la nation actuelle, diverse d'origine, non-seulement pour ce qui regarde le mélange des Franks et des Gaulois, mais à cause de la différence primitive des souverainetés, des langues et des traditions provinciales.

<sup>1</sup> Recueil des Historiens de la France, t. VII et VIII.

---

## LETTRE XII.

Sur l'expulsion de la seconde dynastie franke.

Un fait extrêmement remarquable, c'est que dès l'époque où, à parler rigoureusement, commence la nation française, il se prononce dans cette nation nouvelle un vif sentiment de répugnance pour la dynastie qui, depuis un siècle et demi, régnait sur le nord de la Gaule. A la révolution territoriale de 888 correspond, de la manière la plus précise, un mouvement d'un autre genre, qui élève sur le trône un homme entièrement étranger à la famille des *Karolings*. Ce roi, le premier auquel notre histoire devrait donner le titre de roi de France, par opposition aux rois des Franks, est Ode, ou, selon la prononciation romane qui commençait à prévaloir, Eudes<sup>1</sup>, fils du comte d'Anjou Rodbert-le-Fort. Élu au détriment d'un héritier qui se qualifiait de légitime, Eudes fut le candidat national de la population mixte qui avait combattu cinquante ans pour former un état par elle-même; et son règne marque l'ouverture d'une seconde série de guerres civiles terminées, après un siècle, par l'exclusion définitive de la race de Karle-le-Grand. En effet, cette race toute germanique, se rattachant, par le lien des souvenirs et les affections de parenté, aux pays de langue tudesque, ne pouvait être regardée par les Français que comme un obstacle à la séparation sur laquelle venait de se fonder leur exis-

<sup>1</sup> *Ode*, *oté* ou *othe* signifiait *riche* dans tous les anciens dialectes de la langue tudesque. On disait, dans la langue romane, *Odes* ou *Eudes* pour le nominatif, et *Odon* ou *Eudon* pour les autres cas.

solu de ne point courir les chances d'une nouvelle bataille, il envoya vers ses deux frères des messagers pour traiter de la paix.

Les envoyés dirent : « Que le roi Lothar, reconnaissant « son offense envers Dieu et envers ses frères, ne voulait « pas qu'il y eût de plus longues discordes entre les peuples « chrétiens ; qu'il se contenterait à l'avenir du tiers du « royaume, si les rois Lodewig et Karle accordaient seule- « ment quelque chose en sus, à cause du nom d'empereur « que lui avait donné leur père, et de la dignité impériale « que leur aïeul avait ajoutée à la couronne des Franks<sup>1</sup> ; « qu'autrement, ils lui laissassent au moins le tiers du « royaume, en exceptant du partage le nord de l'Italie qui « devait lui rester, l'Aquitaine pour Karle, et la Bavière « pour Lodewig ; qu'alors, avec l'aide de Dieu, chacun « d'eux gouvernerait de son mieux sa part ; qu'ils se por- « teraient mutuellement secours et amitié, qu'ils maintien- « draient leurs lois, chacun dans ses états, et qu'une paix « éternelle serait conclue entre eux<sup>2</sup>. »

La réserve de la haute Italie, le seul pays où l'empereur eût des partisans liés à sa cause par une sorte d'esprit national, donna lieu, dans le traité définitif, à un partage assez bizarre sous le rapport géographique, mais qui remplit l'objet de la guerre, en séparant, d'une manière invariable, l'intérêt de la Gaule, comme puissance, de celui de la Germanie. Cent dix commissaires furent employés au démembrement de l'empire. Toute la partie de la Gaule située à l'ouest de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du

<sup>1</sup> Si vellent aliquid illi supra tertiam partem regni, propter nomen imperatoris quod illi pater illorum concesserat et propter dignitatem imperii quam avus regno Francorum adjecerat, augere facerent. (Nithardi Hist., lib. IV, apud script. rer. gallic. et francic., t. VII, p. 30.)

<sup>2</sup> Ibid.

Rhône, avec le nord de l'Espagne jusqu'à l'Èbre, fut laissée au roi Charles surnommé le Chauve. Les pays de langue teutonique jusqu'au Rhin et aux Alpes furent donnés en partage à Louis. Lothar réunit à l'Italie toute la partie orientale de la Gaule, comprise, au sud, entre le Rhône et les Alpes, au nord, entre le Rhin et la Meuse, et entre la Meuse et l'Escaut jusqu'à l'embouchure de ces fleuves. Cette longue bande de territoire comprenant quatre populations et quatre langues différentes, formait une division entièrement factice et de nature à ne pouvoir se perpétuer ; tandis que les deux autres divisions, fondées sur la distinction réelle des races et des existences nationales, devaient se prononcer de plus en plus. Il est probable que c'est alors que s'introduisirent dans le langage les dénominations de nouvelle France, pour désigner le royaume de Karle, et d'ancienne France, pour désigner celui de Lodewig<sup>1</sup>. Quant au royaume de Lothar, trop morcelé pour prendre le titre d'aucune ancienne division politique, on le désigna simplement par le nom de famille de ses chefs. Ce nom resta dans la suite attaché à une partie des provinces septentrionales de l'ancienne Gaule, qu'on appelait en langue tudesque *Lotharinghe-rike*, royaume des enfants de Lothar, et en latin *Lotharingia*, dont nous avons fait Lorraine.

Cette révolution, dont les historiens modernes ne parlent qu'avec le ton du regret, fut une cause de joie pour les peuples qui s'applaudissaient de leur ouvrage, mais affligea, comme il arrive toujours, ceux qui, par intérêt ou

<sup>1</sup> Francia nova... Francia quæ dicitur antiqua... (Monachus Sangalensis, apud script. rer. gallic. et francic., t. V, p. 445 et 446.) — Les Saxons établis en Angleterre donnaient pareillement le nom d'ancienne Saxe. *Eld-Saxne*, au pays dont leurs aïeux avaient émigré. Il est probable qu'en langue franke, le mot *Alt-Franken* remplaça dès lors celui d'*Ost-Franken*, ou Franks orientaux.